



## **DÉCISION N° DÉC-13/101-V/2013**

### **DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION ET DE LA TENEUR EN STÉROLS ET DIALCOOLS TRITERPÉNIQUES PAR CHROMATOGRAPHIE GAZEUSE SUR COLONNE CAPILLAIRE**

**LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE  
INTERNATIONAL,**

**Vu** la recommandation formulée par le Comité technique lors de sa onzième réunion tenue dans le cadre de la 99<sup>e</sup> session du Conseil des Membres ;

**Considérant** la position unanime des chimistes concernant la nécessité de supprimer la méthode pour la détermination de l'érythrodiol et de l'uvaol (IUPAC n° 2431 « Détermination de la teneur en érythrodiol ») et de l'unifier avec la méthode COI/T.20/Doc. n° 10 pour la détermination de la composition et de la teneur en stérols par chromatographie gazeuse sur colonne capillaire pour les huiles d'olive, afin d'éviter d'éventuelles difficultés commerciales ;

**Considérant** les travaux réalisés par les chimistes sur l'application de la méthode COI/T.20/Doc n° 30 ;

**Considérant** la décision des experts chimistes désignés par les Membres de procéder à une révision dûment justifiée de ladite méthode COI/T.20/Doc. n° 30;

### **DÉCIDE**

De recommander aux Membres l'application à titre définitif, pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive, de la méthode révisée COI/T.20/Doc. n° 30/Rév. 1 pour la *Détermination de la composition et de la teneur en stérols et en dialcools triterpéniques par chromatographie gazeuse sur colonne capillaire*.

Madrid (Espagne), le 29 novembre 2013.